

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 à 18 h 30**

Étaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

Absents, excusés : DELAUZUN Corinne (donne procuration à MOLLARD David), PAYAN Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine.

1°) Concessions et inhumation cimetière

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir les tarifs et les conditions d'octroi des concessions dans le cimetière communal.

a) Le droit à une concession dans le cimetière communal est accordé :

- Aux personnes propriétaires d'un bien immobilier sur la commune.

b) Le droit à inhumation dans le cimetière communal est dû :

- Aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile,
- Aux personnes domiciliées dans la commune, quel que soit le lieu où elles sont décédées,
- Aux personnes non domiciliées dans la commune mais possédant une sépulture de famille ou y ayant droit et ce quel que soit le lieu de leur décès,
- Aux français établis hors de France, n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

c) Affectation des terrains, les inhumations sont faites :

- Soit en terrains communs affectés à la sépulture des personnes décédées pour lesquelles il n'a pas été demandé de concession,
- Soit dans des sépultures particulières concédées,
- Si le mode de sépulture est la crémation, les cendres recueillies dans une urne peuvent être déposées conformément aux dispositions relatives à l'espace cinéraire, au jardin du souvenir ou inhumées en terrains concédés.

d) Dimensions des concessions :

- 2 places, largeur 1 m, longueur 2,5 m, soit 2,5 m²
- 4 places, largeur 2 m, longueur 2,5 m, soit 5 m²
- Une distance de 0,30 m doit être respectée entre les tombes.

e) Durée :

- Toutes les concessions sont attribuées pour une durée de 50 ans.

f) Tarifs

2 places	500 €
4 places	1 000 €
Columbarium (4 urnes)	1 000 €
Jardin du souvenir (inscription du nom sur une plaque)	150 €

Délibération votée à l'unanimité

2°) Décision modificative budget

M. le Maire explique que des crédits sont nécessaires pour régler les frais d'études pour le projet école avant la fin de l'année. Il propose le virement de crédit ci-dessous :

Article - Programme	Dépenses	Recettes
2031 – Frais d'études, projet école	+ 16 000 €	
2152 – Installation de voirie, aménagement village	- 16 000 €	

Délibération votée à l'unanimité

3°) Tarification Assainissement Collectif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de revoir le tarif de la redevance assainissement pour les personnes raccordées à la station d'épuration, afin que le budget assainissement soit autonome financièrement. Les tarifs suivants sont proposés :

	2019/2020/2021	2022	2023	2024	2025
Abonnement	60,00	70,00	80,00	90,00	100,00
Jusqu'à 50 m3	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90
Au-delà de 50 m3	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00

Délibération votée à l'unanimité

4°) Orientation commission des impôts

Suite à la réunion de la Commission en date du 28 Octobre, le conseil valide les orientations. Un courrier sera envoyé aux propriétaires qui ont fait des modifications sans les déclarer afin de régulariser leur situation, l'objectif étant de ne pas augmenter les impôts si tout le monde déclare ses travaux.

5°) Questions diverses

Courrier envoyé :

Famille CHATEAUNEUF afin de signaler l'effondrement d'une partie de la toiture sur leur bâtiment situé Quai de Claysse et leur demander de le sécuriser de toute urgence, celui-ci étant situé en bordure de voie communale,

Informations

- 2 effractions au local technique : vol du matériel électro-portatif, préjudice entre 6 000 et 8 000 €,
- Salle polyvalente : la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes pourrait être intéressée pour une location afin d'entreposer du matériel,
- La salle polyculturelle est maintenant équipée de vaisselle pour 100 personnes. Il sera envisagé l'achat d'un lave vaisselle,
- Colis du personnel le 15/12/2021, à 11 h 30, à la Mairie,
- Discussion sur le site internet de la commune à moderniser et rendre plus attractif,
- Une exposition-vente aura lieu les 4 et 5 décembre de 10 à 18 h, organisée par la commission culture et l'Association Artistes en Cèze.

Travaux effectués et en cours

- Epareuse et réfection des ruisseaux au quartier Les Molières,
- Arasement Les Molières, Les Riailles Dujau,
- Peinture du secrétariat,
- Réfection de la toiture Chapelle de Saint Genies, par la SARL ZORZAN,
- Travaux réseaux Les Agusas et dépose des poteaux par ENEDIS,
- Travaux enfouissement des réseaux quartiers La Rivière, Espalier ainsi que l'installation d'un éclairage public.

Courriers reçus

Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique nous informe de la mise en place d'un nouvel outil visant à améliorer la visibilité sur l'avancement du déploiement de la fibre optique : après avoir testé ce nouvel outil, aucune nouvelle information pour notre commune !

Permis de construire

LEDAN Louis-Guillaume, quartier La Rivière, pour une maison individuelle.

Fin de séance à 20 h
Catherine FAIVRE